



Consultation sur la
STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AVIS

du *Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT)*
UQAC-UQAR-UQAT-UQO

en collaboration avec

le *Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional*
de l'Est du Québec (GRIDEQ) de l'UQAR

et le *Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR)* de l'UQAC

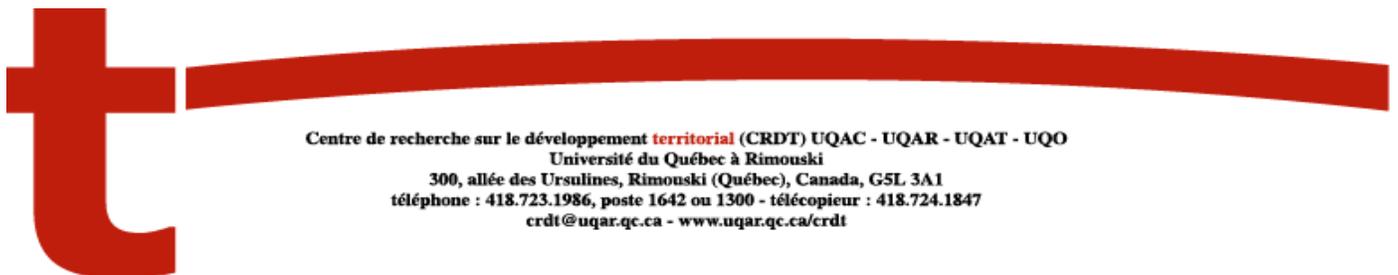
rédigé par

Christiane Gagnon (UQAC, CRDT-GRIR)
et Danielle Lafontaine (UQAR, CRDT-GRIDEQ)

en collaboration avec

Omer Chouinard (Université de Moncton, CRDT)
Clyde Mitchell Weaver (Université de Pittsburgh, CRDT)
Liette Perrault (GRIDEQ) et Raymond Beaudry (GRIDEQ)

le 12 novembre 2007



Plan du mémoire

Introduction	2
1. Considérations générales	5
2. Avis	7
2.1 Les points forts de la <i>Stratégie</i> selon le CRDT, le GRIDEQ, et le GRIR	7
2.2 Des suggestions du CRDT, du GRIDEQ et du GRIR pour améliorer la <i>Stratégie</i> selon l'approche, les enjeux, les orientations, les mécanismes et moyens de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation	12
2.3 Actions que les chercheurs pourraient engager pour appuyer la mise en œuvre de la <i>Stratégie</i>	28
2.4 Pour l'intégration des actions des partenaires de la société québécoise	29
Conclusion	30
Annexe - Le CRDT, le GRIDEQ et le GRIR	31
Bibliographie	34

Introduction

Le 27 septembre 2007, la Commission des transports et de l'environnement recevait de l'Assemblée nationale le mandat de procéder à une consultation en ligne de façon complémentaire à ses consultations particulières (consultations sur invitation) sur la *Stratégie gouvernementale de développement durable*. La Commission invitait donc les personnes et organismes intéressés à participer à cette consultation. Par la suite, la ministre Lyne Beauchamp faisait parvenir à monsieur Bruno Jean (UQAR), directeur du CRDT (*Centre de recherche sur le développement territorial*), ainsi qu'à madame Christiane Gagnon (UQAC), une lettre datée du 1^{er} octobre sollicitant leur participation à lui transmettre des opinions et commentaires. Au cours des semaines qui ont suivi, des échanges ont eu lieu concernant la démarche et la *Stratégie* gouvernementale au sein du CRDT, échanges qui devaient aussi impliquer deux autres groupes de recherche, soit le GRIDEQ (*Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec*) et le GRIR (*Groupe de recherche et d'intervention régionales*) (c.f. annexe).

À travers l'ensemble de sa programmation intégrée de recherche comparative sur le développement territorial et par un ensemble de travaux, colloques et publications, le CRDT (Centre de recherche sur le développement territorial) a inscrit la question de la durabilité du développement et de sa gouvernance au cœur des préoccupations de ses membres. Financé à titre de centre depuis 2003 par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), le CRDT regroupe une **quarantaine** de chercheur-e-s rattaché-e-s à une dizaine d'établissements universitaires situés principalement au Québec et au Canada. Quatre établissements situés au Québec, soit l'UQAR – à titre d'établissement principal et auquel est rattaché le GRIDEQ fondé en 1974 – l'UQAC, l'UQAT et l'UQO supportent tout particulièrement le CRDT. Plusieurs dizaines d'étudiants de doctorat et de maîtrise participent également à ses travaux. L'UQAR et l'UQAC offrent d'ailleurs conjointement, depuis 1996, un Ph.D en développement régional dont l'un des trois axes fondamentaux concerne *La mise en valeur des*

ressources et de l'environnement. Plusieurs autres programmes de formation de premier, deuxième ou troisième cycles auxquels sont rattachés les membres du CRDT intègrent en leur centre les problématiques *du développement* (régional, local, rural, territorial, socio-économique).

En février 2005, lors de la consultation sur l'avant-projet de Loi concernant le développement durable, des membres du CRDT et du GRIDEQ, dont Christiane Gagnon et Danielle Lafontaine, et des universitaires ont déposé un mémoire et l'ont présenté au ministre (c.f. bibliographie).

Bien qu'ils n'aient pas été conviés aux consultations particulières, sur invitation de la Commission parlementaire, le CRDT, le GRIDEQ et le GRIR ont souhaité participer à la consultation publique à l'égard du projet de *Stratégie gouvernementale de développement durable* compte tenu de l'importance de celle-ci, en soumettant le présent document en ligne, mode de participation ayant été privilégié par Québec.

L'avis du CRDT, du GRIDEQ et du GRIR se structure autour des quatre (4) questions posées par les responsables de la consultation au sujet du projet de *Stratégie gouvernementale de développement durable* :

1. Quels en sont les points forts ?
2. Quelles sont nos suggestions pour l'améliorer ? Notre avis
3. Quelles actions pourrions-nous engager pour appuyer sa mise en œuvre
4. Comment peut-il favoriser l'intégration des actions des partenaires de la société québécoise?

Précédemment aux réponses à ces questions, des considérations générales sur la *Stratégie* sont abordées.

Toutefois, compte tenu du peu de temps imparti pour la consultation (environ 6 semaines) et de nos engagements antérieurs dans l'enseignement et la recherche, nous avons dû limiter notre présent avis à certains points de la *Stratégie*, estimés parmi les plus importants, tout en passant, systématiquement, à travers l'ensemble du document soumis.

En outre, la synthèse du plan d'action du MDDEP aurait mérité de nombreux commentaires en vue de son amélioration, d'autant qu'elle servira de modèle aux autres ministères.

1. Considérations générales

La mise en œuvre du DD, comme le souligne à juste titre la *Stratégie*, est plus qu'un plan d'action gouvernementale, mais représente un immense pas en avant vers un projet de société qui implique la transformation du mode de production et de consommation, notre façon d'envisager le développement et la viabilité des territoires.

Dans son Message dont nous nous permettrons de souligner certains passages particulièrement significatifs, le Premier ministre du Québec, Jean Charest, écrit: « *Ce **projet de société** permettra de protéger et d'exploiter sainement notre environnement au bénéfice des générations actuelle et futures. Il s'appuie sur une vision de développement durable où la protection de l'environnement, **le progrès social** et l'efficacité économique sont indissociables* ». Le Premier ministre poursuit en indiquant bien qu'il s'agit ce faisant d'engager le Québec dans une démarche devant lui permettre « *de s'élever au rang des **États les plus progressistes** et les plus responsables* », les « ***impératifs de développement régional*** » étant aussi soulignés.

C'est pourquoi nous considérons cette *Stratégie* comme une étape d'un projet de société et d'un Plan de DD pour l'ensemble du Québec. D'où l'importance que ses avancées et ses difficultés d'élaboration et de mise en oeuvre soient ultérieurement soumises à la validation publique, notamment via le Rapport du Commissaire au DD.

- ❖ Tel que nous la comprenons, la *Stratégie* repose principalement sur une double approche du DD à la fois volontariste et normative. Par exemple, en début de texte, soit l'enjeu 3, **Favoriser l'engagement**, il est écrit que le DD « *s'appuie sur un engagement de tous les secteurs de la société et de l'ensemble de l'administration publique. Cet engagement doit se manifester au plan individuel et collectif (...)* ». Cette orientation volontariste et normative n'est pas sans soulever plusieurs questions **aussi essentielles que difficiles** sur :

- l'articulation des actions entre l'individuel et le collectif;
 - l'articulation entre une approche volontariste (projet collectif, bonne volonté des acteurs) et une approche normative (objectifs, règles et règlements, procédures de gestion d'amélioration en continu et de certification qualité, etc.);
 - l'articulation entre les échelles planétaire, nationale et locale;
 - l'articulation entre l'organisation sociale, les spécificités territoriales et les politiques.
- ❖ Par ailleurs, dans la *Stratégie*, la question de l'état, de la protection et de la qualité de l'**environnement bio-physique** reçoit une attention assez limitée.
- ❖ Les liens explicites avec le premier principe de la Loi, soit la Santé et qualité de vie sont pratiquement inexistants.
- ❖ Il y a beaucoup d'attentes et d'espoir concernant le DD et son potentiel de changement, pour l'ensemble de la société québécoise qui attend cette Loi et cette *Stratégie* depuis une dizaine d'années. Malgré la Loi et la présente *Stratégie*, la manifestation de la volonté politique à cet égard demeure encore ambiguë, car elle ne semble pas se traduire par des nouvelles ressources et des objectifs concrets pour en favoriser la mise en œuvre et ce, à l'échelle du Québec.

2. Avis

2.1 Les points forts de la *Stratégie* selon le CRDT, le GRIR et le GRIDEQ

En tout premier lieu, le fait de vouloir s'en donner une... et de tenter de la traduire par des objectifs, des « principes » et des « orientations », tout en assurant sa mise en oeuvre, son suivi vers l'atteinte de ces objectifs.

- ❖ Le fait que cette *Stratégie* concerne le Gouvernement du Québec. Toutefois, la *Stratégie* doit rapidement en devenir une « nationale », impliquant l'ensemble des instances publiques, les acteurs publics et privés et la population. Ce faisant, on devrait mieux reconnaître que des questions fort complexes sont en jeu appelant à un renouvellement de la planification territoriale comme à son élargissement en terme de participation des acteurs et d'objectifs poursuivis.
- ❖ Le fait que les « orientations » intègrent des préoccupations sociales et humaines, environnementales, économiques. Toutefois, la gouvernance n'a pas fait l'objet d'une orientation alors que selon plusieurs auteurs et autres gouvernements, elle constitue « le quatrième pilier du DD ».
- ❖ L'intégration à la *Stratégie* d'une orientation (no. 9) consistant explicitement à « Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques ». Il s'agit là d'une question tout à fait essentielle trop souvent mise de côté lorsqu'on aborde les questions de développement en ne les associant qu'aux aspects économiques et d'efficacité. Elle devrait d'ailleurs se traduire par un enjeu de la *Stratégie*, soit celui sur l'équité sociale, autre pilier reconnu du DD, définissant la dimension sociale. Elle met en relief la dialectique de la prospérité des personnes versus la prospérité des lieux, ces deux avenues pouvant se compléter mais pas forcément (pensons ici à toutes les collectivités en dévitalisation au Québec).

- ❖ L'intégration à la *Stratégie* d'une orientation (no 8) consistant à « Favoriser la participation à la vie collective » est aussi un enjeu bien défini du DD. Il s'agit là d'une autre question de la plus grande importance, malheureusement souvent réduite à des procédures de consultation du haut vers le bas. Cette participation gagnerait à s'arrimer à une démarche intégrée de gouvernance territoriale où les acteurs territoriaux se concertent sur les enjeux locaux et nationaux du DD afin d'assurer une prospérité des milieux et des lieux tout en pensant globalement. Elle devrait d'ailleurs se traduire par un enjeu de la *Stratégie* portant sur la gouvernance territoriale, pilier reconnu du DD. Dès lors cela implique le principe de subsidiarité et un double mouvement d'actions, du haut vers le bas et du bas (les collectivités locales) vers le haut (ministères).

- ❖ L'intégration à la *Stratégie* de l'orientation (no 6) *Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée*, est intéressante, bien que nous recommandions (voir plus loin) une modification du libellé de cette orientation. Nous notons avec une très grande satisfaction l'intégration d'un objectif (19) explicitement axé sur le fait de « **Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones** », la désignation des « collectivités », tant urbaines que rurales et autochtones, indiquant à la fois toute l'importance des cadres et milieux de vie et une reconnaissance de spécificités des milieux urbains, ruraux et autochtones. Cet objectif est selon nous central, car il permet d'affirmer la dimension territoriale du DD, l'importance de la réappropriation par les collectivités des principes du DD en fonction de l'amélioration du cadre de vie de l'ensemble des individus et des communautés.

- ❖ Nous notons aussi avec satisfaction la présence d'un objectif (no 20) visant à « Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales dans un souci d'efficacité et d'efficience ». Toutefois, nous demeurons craintifs quant à la mention « de base » : au cours des trente dernières années

les régions ont en effet été dotées d'une gamme de services « de base » et « supérieurs » - nous pensons ici aux services universitaires, collégiaux, de santé et sociaux - dont le maintien et le renforcement nous paraissent fondamentaux pour l'avenir du Québec. Ceci d'autant que grâce à eux, des pas considérables ont été faits en matière de lutte aux inégalités et de renouvellement des assises institutionnelles (avec les MRC et instances régionales) et économiques du Québec (avec les créneaux de spécialisation et de soutien à l'innovation). Cet objectif renvoie aussi à celui de l'occupation dynamique du territoire québécois, objectif fondamental pour la survie de la nation québécoise.

- ❖ L'intégration à la *Stratégie* d'un objectif explicite de réduction des quantités de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services (2007 : 24). Cette question rejoint une préoccupation importante du CRDT pour ce que nous avons appelé « l'économie matérielle » et des usages plus judicieux, innovateurs et moins voraces des ressources et patrimoines. Nous apprécions la référence faite aux ressources « naturelles, humaines et financières », ceci témoignant d'un effort pour penser les « ressources » au delà de la sphère « naturelle », nos propres travaux et ceux du GREMI – en Europe faisant référence aux ressources « naturelles » et « culturelles », indiquant aussi que les « ressources » ne sont pas uniquement des « données » mais sont aussi largement « construites » en tant que tel par les acteurs. Cela indique surtout l'importance, au chapitre des connaissances, à progresser dans nos taxonomies des « ressources » qui, au Québec, ont trop tendance à être strictement associées aux ressources dites naturelles. Nous avons aussi particulièrement apprécié la référence faite à la **fragilité** (2007 : 35) des milieux, ce concept pouvant être appliqué aussi bien aux milieux urbains – et même métropolitains --, que ruraux, et ayant depuis plusieurs années déjà retenu l'attention de chercheurs du CRDT et du GRIDEQ qui lui ont consacré plusieurs publications.

- ❖ Nous saluons l'idée de « favoriser le partage des expériences et des compétences » (p. 18) en matière de DD. Toutefois, nous aimerions y lire comment ces compétences et expériences, et celles déjà existantes dans les organisations et communautés québécoises, seront mises en valeur tant dans la *Stratégie* que dans les futurs plans d'action des ministères, ce qui n'est pas précisé non plus dans le Plan d'action du MDDEP.

- ❖ Nous apprécions la référence au « **Québec et ses régions** » (objectif 13, page 29). Depuis une quarantaine d'années, le Québec s'est progressivement doté d'un cadre politico-territorial défini comportant des régions, des MRC et des villes ou villages. Ces instances ont progressivement appris à travailler les unes avec les autres et effectuent des tâches de planification et de suivi en matière de développement et d'aménagement. Or, en matière de développement durable, la question des dispositifs de gouvernance territoriale reste primordiale et, à ce niveau, les efforts de régionalisation et de décentralisation accomplis au cours des dernières années nous fournissent les assises d'une prise en charge à des échelles multiples des questions de durabilité. Une prise en charge très certainement à continuer d'améliorer. Un peu plus loin dans le document (orientation 6, p. 31), la *Stratégie* fait du reste utilement référence au « partage des responsabilités » et à « la participation active des instances régionales et locales de même qu'à celle des communautés autochtones dans leur propre développement ».

- ❖ Tout en faisant référence aux rôles et outils de planification et d'aménagement des collectivités, des MRC, des CRE et des nouvelles Commissions régionales, la *Stratégie* fait aussi mention de l'outil que constitue l'Agenda 21 local (p. 32). Cette mention nous semble hautement appropriée. Nous estimons en effet que cet outil donne lieu à des applications des plus intéressantes et innovatrices à encourager, tant à l'échelle mondiale que québécoise (déjà 23 territoires sont en train de se doter de plans d'action et 3 municipalités québécoises en ont déjà un et ce dans la même perspective que

s'apprête à faire les ministères gouvernementaux). Celles-ci, ou d'autres expériences d'élaboration locale ou régionale d'outils de mise en œuvre du DD, devraient également être directement soutenues, coordonnées à l'échelle nationale, suivies et évaluées quant à leurs retombées. Comme le suggère le document, l'élaboration d'Agendas 21 locaux ou régionaux tout comme des exercices d'élaboration de vision stratégique (ou prospective), peuvent contribuer de manière exemplaire à implanter une perspective de développement durable au sein des collectivités territoriales. Ceux-ci sont d'ailleurs complémentaires aux outils classiques d'aménagement du territoire et il importe de voir comment ceux-ci s'arriment ensemble ainsi qu'avec d'autres outils tels les plans directeurs liés à l'eau et de gestion des déchets. À ce titre, le CRDT soutient des travaux dans cette direction et a collaboré, comme partenaire, à l'élaboration du premier Guide interactif et multimédia sur les A21 locaux (www.A21L.qc.ca).

2.2 Des suggestions du CRDT, du GRIDEQ et du GRIR pour améliorer la *Stratégie* selon l'approche, les enjeux, les orientations, les mécanismes et moyens de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

L'approche derrière la Stratégie :

- ❖ En dépit de notre relative familiarité avec les termes en cause, la structure de la présentation de la *Stratégie* nous a laissés perplexes devant les efforts à consentir pour y distinguer ce qui concerne la « Vision », les « enjeux » (3), les « orientations » (9), les « objectifs » (29) et les 16 « principes » désignés par une lettre... L'articulation de cet ensemble est trop faible. Pour éviter une perception de dispersion, les nouveaux principes de la Loi devraient être non seulement être mis plus en évidence et illustrés avec des exemples de l'ensemble de la société, mais aussi servir de structuration aux enjeux, orientations, axes d'intervention et objectifs. Ce qui permettrait d'avoir un fil conducteur et intégrateur tout au long de la *Stratégie*.
- ❖ Les liens entre les 16 « principes », les « enjeux » et les orientations ne nous sont pas apparus suffisamment clairs. L'architecture complexifiée de la *Stratégie* rendra, selon nous, difficile son application. Il vaudrait mieux la remplacer par une architecture plus simple, telle celle des quatre « piliers » du DD, et les arrimer à des orientations et à des objectifs ainsi qu'à un système d'indicateurs d'évaluation et de suivi. Tout cela afin d'orienter la *Stratégie* non pas en fonction de vœux pieux mais de résultats concertés et mesurables.
- ❖ La déclinaison des orientations situe en dernier la question de la prévention et réduction des inégalités ce qui nous est paru surprenant, voir choquant. Il y a là une inversion de sens, voire de priorités. L'importance des êtres humains et de leur viabilité et les thèmes qui les concernent (aspects humains et sociaux)

devrait arriver en premier, avant la question de l'aménagement des territoires et de la réduction des risques.

- ❖ De même, en situant « l'approche préventive » (2007 : 19) et la « surveillance...des milieux de vie » (orientation no 2) avant même les questions des acteurs (orientation 9) et de développement et d'aménagement... (orientation no 6), n'adopte-t-on pas une approche du DD trop fortement d'emblée tournée vers la gestion du risque, au « risque » que nous perdions collectivement de vue l'ensemble et l'intrication des grandes dimensions du DD?

- ❖ Bien que 16 principes soient énoncés, dont celui sur le respect de la capacité de support des écosystèmes (2007 :13), plusieurs imprécisions demeurent quant à leur intégration aux orientations:
 - Que signifie exactement adopter une approche « basée sur les écosystèmes » pour l'aménagement des territoires?
 - Quelles seront les normes quant aux capacités portantes des écosystèmes?
 - Comment le gouvernement entend-il privilégier « l'intégrité et la fonctionnalité » des écosystèmes?
 - Selon quelles valeurs phare, le principe de conservation de biodiversité, principe de DD reconnu à l'échelle planétaire, sera-t-il mesuré?
 - Comment ce principe s'arrimera-t-il avec la notion de « sociodiversité », notion qui renvoie à la protection de la diversité des communautés locales, notamment autochtones, de territoires représentant un réservoir unique de ressources culturelles, patrimoniales et de savoir-faire, bref de modes de vie singuliers et spécifiques?

- ❖ Cette *Stratégie* concerne le gouvernement lui-même et sa gestion. Malgré tout, compte tenu des efforts demandés pour sa production, il aurait fallu proposer

des liens plus concrets et étroits avec les instances publiques, les acteurs publics et privés et la population en général. Car leur participation est essentielle à la mise en œuvre d'une *Stratégie* de DD. En ce sens, la *Stratégie* proposée demeure pensée essentiellement pour et par « le haut » et non une stratégie qui devrait, selon nous, être tout autant axée sur une vision régionalisée et décentralisée du développement durable. Par ailleurs, l'insistance sur les connaissances, louable en soi, peut laisser présager une approche technocratisée de la mesure du DD alors que la construction de systèmes d'indicateurs reste un tâche délicate et difficile qui ne saurait être menée ni exclusivement, ni même principalement « par le haut ». Par exemple, un forum sur les indicateurs ou une approche participative de la désignation des indicateurs, serait une excellente manière de développer ensemble des connaissances et de mettre en commun des savoirs, développés non seulement par des groupes de recherche, mais par divers acteurs sociaux tant locaux que régionaux et nationaux.

- ❖ Tout en ayant noté avec satisfaction la présence d'un objectif visant à « Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales dans un souci d'efficacité et d'efficience », nous avons mentionné demeurer craintifs quant à la mention « de base », les régions ayant été dotées d'une gamme de services « de base » et « supérieurs » - nous pensons ici aux services universitaires, collégiaux, de santé et sociaux. Grâce à eux des pas considérables ont été faits en matière de lutte aux inégalités et de renouvellement des assises institutionnelles (avec les MRC et instances régionales) et économiques du Québec (avec les créneaux de spécialisation et de soutien à l'innovation). Il faudrait dans ce cas indiquer « de base et supérieurs appropriés ».

- ❖ Nous sommes aussi inquiets de l'association entre « services de base » et souci d'efficacité et d'efficience. Car, au nom de l'efficacité et de l'efficience, des gouvernements ont déjà fermé des villages, des bureaux de poste, des

écoles et des centres d'accueil pour personnes âgées. Or l'assurance des services de base ne devrait-elle pas être plutôt reliée à des considérations de viabilité des milieux de vie, de protection de la sociodiversité et, par conséquent, de prudence quant à la délocalisation des ressources professionnelles qui prive les petites localités d'une compétence parfois rare en milieu rural?

- ❖ La notion d'« activités de développement » (2007 : 13) n'est pas claire. Est-ce que toute « activité » en est nécessairement une de « développement »? et, par surcroît, de développement durable? On fera observer fort justement que cela dépend de la définition du « développement » sous-jacente. En cette matière, l'abondante littérature des dernières années sur le DD indique bien l'importance (pour l'élaboration de systèmes d'indicateurs notamment) de spécifier l'approche du développement à laquelle le promoteur et/ou le législateur rattache des efforts d'évaluation et de suivi. Or, comme l'ont établi plusieurs chercheurs, le développement peut être envisagé à travers différents « prismes » ou « paradigmes », ceux les plus discutés et appliqués depuis quelques années étant précisément les approches *néoclassiques* et *territoriales*. Contentons-nous de faire remarquer que cette discussion reste fondamentale et que la *Stratégie* devrait plus directement reconnaître ces défis tout en invitant à les clarifier au plan des connaissances. Ces questions engagent aussi un questionnement de fond qu'il nous paraît essentiel de reconnaître sur l'*interdisciplinarité* entre sciences sociales et humaines d'une part, et entre celles-ci et les sciences de la nature et des champs plus appliqués. Par interdisciplinarité, nous n'entendons pas ici une simple juxtaposition de savoirs, mais leur intégration dans des modélisations intégrées plus solides, la valeur de ces modélisations demeurant bien sûr à améliorer et à tester sur différents terrains d'observation. En lien avec divers efforts menés ailleurs dans le monde, cette avenue est intensément poursuivie au CRDT, comme l'attestent la tenue de plusieurs colloques sur le sujet.

Les enjeux

La définition de l'enjeu renvoie à ce que des acteurs peuvent perdre ou gagner : l'enjeu comporte un niveau d'incertitude et un niveau de négociation. En utilisant la notion d'enjeu, le Gouvernement reconnaît que le DD ne repose pas tant sur une notion d'harmonisation et d'équilibre, mais sur une notion de négociation entre des acteurs aux intérêts divergents.

- ❖ À ce titre, « *Développer la connaissance* » est un **enjeu (no 1)** sur lequel tout le monde est d'accord et pour lequel la société québécoise a largement investi jusqu'à présent. Même l'économie se situe de plus en plus sous le signe de la dématérialisation (réduction des matières premières en vue de leur préservation) et de l'économie du savoir. Dans ce sens, cet enjeu nous paraît crucial en rapport avec la question du développement durable, mais n'est pas spécifique au DD; il est transversal et commun à plusieurs autres grandes questions et dimensions de développement et de société.

Dans la *Stratégie*, l'affirmation que « *Connaître permet de mieux agir* » aurait été une occasion pour situer le rôle de l'évaluation environnementale (ÉE), un outil d'évaluation pour lequel le Québec a développé un savoir-faire et des pratiques, reconnus internationalement, notamment au niveau de la participation publique menée par le BAPE. Il ne faudrait pas oublier que l'ÉE a toujours été vue comme un outil de DD, un outil d'aide à la décision, un outil de prise en compte des variables environnementales, sociales et économiques. Elle est aujourd'hui valorisée par tous les promoteurs. Comment se fait-il qu'elle ne soit pas même mentionnée dans la *Stratégie*?

L'orientation *Prévention et réduction des inégalités* ou la dimension équité sociale mériterait toutefois elle aussi d'être désignée et traitée comme étant un enjeu fondamental de DD, un enjeu qui rejoint d'ailleurs celui du modèle de société et de développement que l'on souhaite privilégier. Sur ce plan, la

société à laquelle fait référence la *Stratégie* est dite : « responsable, innovatrice et capable d'excellence ». Sans être entièrement à rejeter cette approche ne laisse pas suffisamment de place à la notion du *vivre ensemble*, d'une mise en commun des expériences et des réalisations.

- ❖ *Promouvoir l'action responsable (enjeu no 2)* pose la question suivante : comment changer nos comportements inappropriés pour adopter des mesures innovatrices afin de réduire notre consommation et changer notre mode de vie trop consumériste? Ainsi, par exemple, on pourrait favoriser la durabilité des territoires, par municipalité, par la mesure de l'empreinte écologique (déjà disponible pour un certain nombre de villes).

Sous cet enjeu, on peut lire que Québec « *doit aménager le territoire et développer les ressources naturelles de façon responsable en misant sur une gestion intégrée et sur la pérennité des ressources, la viabilité et la résilience des collectivités tout en favorisant l'expression de la diversité culturelle régionale* » (p. 14). Le sens de cette phrase ne nous paraît pas clair : au Québec, l'aménagement des territoires relève de plusieurs instances qui ont aussi des objectifs de développement que l'on aurait avantage à concerter davantage. Quant à la « gestion intégrée des ressources », une longue réflexion sur sa nature et sa pratique développée en particulier dans l'Est du Québec depuis les années 70 – dans la foulée des Opérations Dignité - nous apprend qu'elle ne constitue pas une panacée, ni du reste un substitut à l'existence d'instances publiques démocratiques et ouvertes au dialogue avec une pluralité d'acteurs concernés par tel ou tel territoires (historiques, naturels, institutionnels) et leurs « ressources ». Ni un substitut non plus à la production de savoirs et d'outils plus solides dont nous avons tous besoins pour fonder des choix publics de projets de « développement », suivre et évaluer leurs résultats (2007 : 14). Là encore, la *Stratégie* est muette à ce sujet.

Par rapport à cet « l'enjeu » de « l'action responsable », nous sommes restés perplexes devant la référence faite à des « pratiques qui sont à la fois socialement et écologiquement responsables et économiquement viables... ». Et pourquoi ne pas plutôt encourager des pratiques « socialement ou écologiquement viables » et « économiquement responsables »? Ces termes renvoient à des définitions peu claires du « développement » et de sa viabilité. Ces difficultés conceptuelles et ces flous sémantiques resurgiront à notre avis lors de la construction et de l'application de la *Stratégie* en général et du système d'indicateurs en particulier.

Aussi, cet enjeu renvoie à une approche volontariste du DD qui en soi est intéressante, mais largement insuffisante au plan national et organisationnel, car elle laisse plusieurs questions de côté :

- D'abord, comment intégrer les principes de DD dans des politiques et des actions concrètes pour l'ensemble des acteurs québécois?
- Ensuite, comment favoriser l'appropriation de la *Stratégie* et des principes du DD par les différents ministères et corps de métiers et les différents gestionnaires publics si aucun outil d'information et de formation n'est prévu à cet effet, de même qu'aucune obligation de résultats?
- Enfin, comment assurer la cohérence entre les plans d'actions de DD de tous les ministères?

Il a aussi été observé que la *Stratégie* fait référence à l'écoresponsabilité, à l'écoconditionnalité, à l'écofiscalité mais rien n'est dit sur l'écocitoyenneté. Il nous semble que cette notion pourrait bien encadrer l'idée d'une approche participative avec une pluralité d'acteurs sociaux en débats et en dialogue.

Par ailleurs, la notion d'*empowerment* fait une petite apparition dans la *Stratégie* pour disparaître par la suite. Comme bien d'autres notions, elle est

peu intégrée à l'ensemble de la *Stratégie*. Les groupes communautaires sont quant à eux réduits à des actions sociales qui visent l'amélioration des conditions de vie des individus. Or l'action communautaire vise aussi une critique et une transformation de conditions sociales, économiques et environnementales néfastes. Par ailleurs si la *Stratégie* fait référence à l'analyse différenciée selon les sexes, elle omet de préciser que l'action communautaire est aussi souvent de nature féministe et politique (et non seulement de nature sociale, environnementale et économique) et qu'elle ne vise pas uniquement une plus grande égalité de fait entre les femmes et les hommes mais une transformation du regard sur soi et sur l'autre.

- ❖ En ce qui concerne **l'enjeu 3**, consistant à « *favoriser l'engagement* », l'expression « *il faut travailler tous dans le même sens* » nous laisse perplexe. Dans des sociétés pluralistes, plutôt que d'exiger l'adhésion, ne faut-il pas miser sur des lieux véritables de débats et de dialogue en vue de soutenir et fonder des choix démocratiques ? Les choix que supposent le DD peuvent rarement être effectués dans une totale harmonie et unanimité. Ils impliquent des débats et parfois des arbitrages (voir introduction sur les enjeux). À ce titre, il importe que la *Stratégie* prévoie des mécanismes, autres que strictement juridiques, pour faciliter des arbitrages débouchant sur des compromis en conformité et en cohérence avec les principes de DD.

Les orientations

- ❖ En ce qui concerne **l'orientation 1**, il serait intéressant de préciser :
 - comment le Gouvernement entend arriver, de concert avec les syndicats, à sensibiliser la fonction publique de façon à modifier les comportements et favoriser des comportements novateurs?

- Comment le Gouvernement soutiendra directement ou indirectement des programmes de formation et de recherche en DD? Il n'en existe aucun à l'heure actuelle dans la foulée de l'ensemble des actions concertées du FQRSC.
- La place accordée au champ de l'éducation relative à l'environnement, une discipline, un outil pour lequel la société québécoise a développé une expertise reconnue mondialement.
- Les savoirs, les pratiques et les outils déjà mis en oeuvre par les diverses organisations en matière de DD, qu'il s'agisse du réseau des écoles Brundtland, du réseau des campus verts, des tableaux de bord, des Agendas 21 locaux, etc.

Compte tenu de l'ampleur de cette orientation, les objectifs proposés nous apparaissent trop timides et pas suffisamment concrets: « mieux faire connaître le concept... favoriser le partage des expériences et des compétences ».

- ❖ En ce qui concerne **l'orientation 2**, « *réduire et gérer les risques...* », nous sommes d'avis qu'il faudrait ajouter une mention allant dans le sens de s'assurer d'une transparence dans la gestion des risques à l'échelle territoriale, les EU ont légiféré en se dotant du *Right-to-Know Act*.

Dans nos considérations générales, nous avons noté que l'environnement était à peu près absent. Est-ce à dire que la *Stratégie* reproduit l'approche sectorielle et verticale, obstacle sérieux à la mise en oeuvre du DD, en cantonnant la question de l'environnement au MDDEP?...

De même cette orientation devrait faire une place centrale à la procédure québécoise d'ÉE qui est bien implantée et qui permet un certain contrôle dans

la prévention et gestion des risques en plus d'être considérée comme un outil privilégié de DD dans toutes les pays industrialisés.

- ❖ En ce qui concerne l'**orientation 3**, « *Produire et consommer de façon responsable* » (2007 :21), il serait selon nous opportun de mettre en valeur les principes du commerce équitable et des moyens pour favoriser l'achat de proximité, encourageant du coup l'économie locale/régionale et la diminution de la production de gaz à effet de serre. De même, l'importance de l'agriculture biologique devrait être plus clairement soulignée. Sur ce plan, les outils et les incitatifs fiscaux ou réglementaires ne sont pas suffisamment identifiés. L'exemple de l'analyse du cycle de vie est intéressant mais il ne faut pas oublier que cet outil demeure très exigeant à appliquer (temps et argent) et n'est en conséquence que difficilement accessible aux consommateurs et producteurs.

- ❖ En ce qui concerne l'**orientation no 4**, « accroître l'efficacité économique » (2007 : 25), la *Stratégie* souligne l'importance "du maintien du niveau de vie élevé". Cette expression nous inquiète si elle devait renvoyer à un niveau de consommation plus élevée. C'est une orientation de développement qui est reconnue comme importante à contrôler compte tenu de l'épuisement des ressources fossiles et des inégalités Nord/Sud.

Les objectifs 11 et 12 de cette orientation soit, « *Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services* » et « *favoriser le recours aux incitatifs économiques* » ne nous semblent pas clairs et ne contiennent pas d'éléments de résultats. Comment entend-t-on « révéler les externalités »?

- ❖ Concernant l'**orientation no 5**, on affirme que le « *déclin démographique et le dépeuplement des régions sont des tendances lourdes...* »; il est pour le moins affligeant de lire aujourd'hui un semblable propos dans un document public. En

effet, à travers de tels propos, le gouvernement réunit sous une même étiquette toutes ces « régions » que les populations ont construites et développées depuis une quarantaine d'années en particulier. Ces « régions », sont ensuite toutes mises sous le même épithète implacable du « déclin démographique » alors que des MRC et localités connaissent des hausses et des baisses de populations sur le fond de baisse démographique à laquelle sont confrontés la plupart des pays industrialisés. On devrait éviter de confondre ainsi « baisse » et « déclin ». La question des baisses de population dans certains territoires, dans des localités de régions non métropolitaines en particulier, est certes préoccupante, notamment en regard d'objectifs de viabilité pour le Québec, mais elle n'est pas irréversible. Par exemple avec l'arrivée des baby-boomers dans leurs régions d'origine, c'est une nouvelle donne qui n'avait pas été prévue et qui fait parfois la différence pour certains territoires en difficultés. D'autres avenues visant à renforcer les collectivités rurales aux prises avec des baisses de population sont présentement envisagées et expérimentées à travers tout le Québec, grâce en particulier aux projets et activités soutenus par le dispositif du *Pacte rural*. Cette question est bien entendue reliée à toute celle de l'occupation dynamique des territoires du Québec, au chemin à parcourir pour l'atteindre, et à la mise en complémentarité rurale-urbaine aux bénéfices à long terme de toute la population.

Par ailleurs, la mention que « *L'immigration économique pourrait être un facteur significatif pour le développement et la prospérité du Québec* » (2007 : 28) ne nous semble pas appropriée. Les réalités de l'immigration ne devraient pas être abordées sous le seul prisme de l'économie, comme nous y invite du reste une perspective de développement durable viable faisant régulièrement référence à l'indissociabilité des aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement.

- ❖ Concernant l'**orientation (no 6)** « *Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée* » (2007 :31), nous suggérons une modification du libellé pour celui-ci: « **Développer et aménager les territoires** de façon durable et intégrée ». L'inversion des deux premiers termes est justifiée par le fait qu'une vision et des objectifs de développement doivent sous-tendre et orienter des pratiques d'aménagement et non l'inverse. Il ne faudrait pas que l'aménagement du territoire cède le pas à la prise en considération des spécificités des territoires, ceci notamment au plan de politiques publiques territorialisées.

De même, à notre avis, il importe qu'une réflexion soit amorcée sur l'arrimage du Plan de DD, avec les plans d'action locaux de DD (dont les A21L) et les outils existants de planification territoriale, soit les plans d'urbanisme et les schémas d'aménagement. Dans cette foulée, comment les protocoles signés avec les CRÉ et les *Pactes ruraux* intégreront-ils les principes de DD?

Cette orientation traite aussi de l'étalement urbain, de l'usage abusif de l'eau et de la voiture individuelle, mais ne suggère pas d'objectifs liés à la promotion du transport actif (marche, bicyclette...), des transports en commun ou collectifs et de développement des énergies alternatives. On souligne avec justesse à la page 32 l'importance de la gestion intégrée de l'eau. Mais encore là on peut se demander pourquoi l'excellente Politique de l'eau n'a pas été mise en œuvre à ce jour ou si peu et avec si peu de moyens? La question de l'accès, de l'usage, de l'exploitation de l'eau, de l'eau potable et du traitement de l'eau (dans toutes les municipalités du Québec) est un enjeu fondamental de développement durable viable, mais où des acteurs et des approches se confrontent. Le traitement des eaux usées pour l'ensemble des collectivités territoriales n'est-il pas une question d'équité et de condition essentielle au développement de ces territoires?

« La gestion intégrée du territoire est une approche globale qui consiste à gérer les ressources naturelles, culturelles et financières, des risques présents dans le milieu et des projets de développement. Cette approche, qui tient compte des enjeux sociaux, environnementaux et économiques, doit être adoptée à tous les niveaux de décision pour que les activités de développement soient efficaces et cohérentes. Il est donc essentiel de diffuser les connaissances sur le territoire et ses caractéristiques et de bien comprendre les enjeux liés au développement économique et aux ressources à protéger. L'accès à des informations géographiques et foncières fiables et à jour permet aux développeurs d'orienter et de planifier le développement en tenant compte des principes du développement durable » (2007 : 32).

Ce paragraphe soulève à notre avis plusieurs questions.

- D'abord, la « gestion intégrée » y est présentée comme une « approche » nouvelle alors que des efforts de gestion publique multisectorielle, et dans une certaine mesure intégrée, sont accomplis par les instances locales et régionales depuis plusieurs années sur et pour leurs territoires respectifs. Certes, cette intégration peut encore être grandement améliorée, notamment au plan des outils, mais cette perspective n'est pas véritablement « nouvelle ».
- Ensuite, en mettant dans la même approche la gestion des « risques » autant que celle des « projets de développement », la *Stratégie* donne l'impression qu'il s'agit d'une seule et même chose alors que leurs fondements et outils diffèrent.
- Enfin, tel que présentée, la gestion intégrée serait basée sur des « enjeux » (qui les définit? Comment sont-ils arrimés ou non à la *Stratégie?*, etc.) et sur des « informations géographiques et foncières fiables » à partir desquelles les « développeurs » pourraient prendre des décisions». Or, si de telles informations sont indispensables à la prise de décision, il ne faudrait pas oublier que les choix et les pratiques de

développement et d'aménagement des territoires sont aussi largement tributaires mais des politiques publiques et des environnements économiques mondiaux changeants et complexes.

La référence (p. 33) à « *l'amélioration des établissements humains* » (nous soulignons), nous est parue surprenante (traduction de *human settlement?*), ceci d'autant qu'elle n'est fort heureusement pas reprise à travers les objectifs 18, 19, et 20 qui font plutôt mention des **collectivités** urbaines, rurales ou territoriales et autochtones.

- ❖ L'**orientation no 9** qui traite de « *prévenir et réduire les disparités sociales et économiques* » (2007 : 39 et 40) arrive bien loin dans la *Stratégie* alors qu'elle devrait apparaître parmi les premières orientations. Nous proposons même qu'elle soit l'orientation 1 de la *Stratégie*.
- ❖ Aussi l'ensemble des objectifs sont trop généraux et flous et devraient contenir des obligations de résultats qui guideraient la mesure des avancées du DD.
- ❖ Nous considérons que la prospérité des lieux demeure indissociable de la prospérité des personnes. Celle-ci devrait d'ailleurs se rattacher à un enjeu non ici identifié comme tel, soit celui de l'équité territoriale.

Les mécanismes et moyens de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

- ❖ « *La volonté ferme du gouvernement d'assurer la cohérence dans (sic) ses actions en matière de développement durable lui dicte de hiérarchiser la marche des activités de coordination, de suivi, de conseil, d'accompagnement, de sensibilisation pour l'ensemble des ministères, des organismes et des entreprises du gouvernement qui sont visés par la Loi sur le développement durable..* » (2007 : 41). Sur ce plan, nous sommes d'avis que le Gouvernement peut viser à améliorer la cohérence de sa *Stratégie* tout favorisant également la hiérarchisation des principes et objectifs, son appropriation concertée par les différents ministères ou organismes et entreprises visées par la Loi. Si ces deux objectifs sont importants, on doit aussi se rappeler que le virage vers un développement plus durable constitue un vaste chantier encore en friche et exigera des efforts de tous les partenaires de la société québécoise. Or tout au long de la lecture, nous avons ressenti un malaise au sens où plusieurs initiatives déjà en cours, tant dans les associations que les collectivités territoriales et les institutions, sont à peu près absentes, donc très peu mises en valeur, le document, de l'extérieur, pouvant donner l'impression que la *Stratégie* fait table rase et que l'on se retrouve au point de départ. Or tel n'est pas le cas lorsqu'on fait le tour de ces initiatives de DD. Tabler sur ces initiatives, les mettre en valeur, tirer des enseignements, serait, selon nous une bonne façon pour le Gouvernement d'appliquer ses principes de participation et de subsidiarité qui impliquent aussi une stratégie ascendante de planification et d'action.

- ❖ La mise en œuvre de la *Stratégie* repose, selon la Loi, sur la coordination du ministre du MDDEP alors que la responsabilité de la Loi sur le DD incombe au Premier ministre. Comment ces responsabilités seront-elles articulées? Comme le suivi est la pierre angulaire mais aussi le talon d'Achille de plusieurs changements planifiés, nous nous demandons aussi quelle sera l'articulation avec le Comité interministériel du DD? Encore là, nous sommes dans le flou.

En outre, nous suggérons, pour une plus grande transparence et une bonification des réflexions des travaux, que ce Comité soit élargie à des représentants d'acteurs sociaux.

2.3 Actions que les chercheurs pourraient engager pour appuyer la mise en œuvre de la *Stratégie*

- ❖ Le CRDT, le GRIR ET le GRIDEQ, continueront, de leur intégration dans plusieurs universités québécoises, la recherche et la formation, auprès des étudiants gradués et des chercheurs, en matière de développement territorial, de développement durable et viable.

- ❖ Le CRDT continuera d'intégrer à sa programmation la question du développement durable et viable et ceci dans l'ensemble de sa programmation pluri et interdisciplinaire et en particulier en rapport avec son axe 1, portant sur ce thème. Il continuera d'encourager ses chercheur-e-s à mener des projets de recherche sur cette question, en particulier au plan de la modélisation du développement et de sa durabilité et de la conception d'indicateurs. La valorisation des paysages, la création d'espaces protégés, la complémentarité rurale-urbaine, l'accompagnement des municipalités dans l'élaboration d'outils favorisant la mise du DD, les systèmes d'indicateurs, l'économie sociale, santé et bien-être, autant d'exemples de projets qui ponctuent la programmation du Centre et des groupes de recherche.

2.4 Pour l'intégration des actions des partenaires de la société québécoise

La question de l'intégration des actions des partenaires de la société québécoise dans la *Stratégie* même est centrale. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la formulation de la prochaine version de la *Stratégie* -- en incluant les initiatives sociétales (locales, privées, institutionnelles) déjà en cours -- pourrait donner un signal fort d'encouragement à ceux qui sont déjà engagés dans la marche vers le DD. Cela servirait aussi de stimulant et d'émulation auprès de l'ensemble de la Fonction publique.

À travers ce processus de consultation, un ensemble d'acteurs mettent ainsi en commun des pistes qu'il importera de relever et d'intégrer afin d'améliorer la *Stratégie* proposée. Nous y voyons là un apprentissage collectif, un moyen de soutenir une plus grande convergence des actions de chacun pour assurer la durabilité à long terme des collectivités urbaines, rurales et autochtones du Québec sur lesquelles la population devrait pouvoir compter pour assurer son épanouissement.

Conclusion

En conclusion, nous serons brefs et synthétiques. Comme l'ont souligné plusieurs observateurs et acteurs, la Loi 118 a représenté un pas en avant dans la longue marche vers un modèle de développement plus soucieux de l'équité, tant sociale qu'environnementale, et conséquemment de la réduction des inégalités à tous les niveaux. Toutefois, si la *Stratégie* devait venir appuyer de façon concrète la Loi, elle nous laisse sur une faim certaine, compte tenu de ses flous conceptuels, procéduraux et quant aux moyens et résultats attendus. Notre devoir, comme universitaires, en était un de critique; mais nous demeurons confiants de pouvoir participer – comme forces vives de la société et dans la mesure de nos compétences – à la réflexion, voire à la résolution des problèmes qui se posent sur la route des difficiles et complexes changements qu'impose un développement durable, plus viable pour les personnes, les communautés et l'ensemble des acteurs de la société.

*

Annexe – Le CRDT, le GRIDEQ et le GRIR



Le **Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT)** est un regroupement stratégique de chercheurs, reconnu par le *Fonds québécois de recherche sur la société et la culture* (FQRSC) depuis en mai 2003.

Il est le seul et unique centre de recherche soutenu par le FQRSC dont l'établissement de rattachement principal se situe en dehors des grandes agglomérations de Montréal et de Québec. Qui plus est, avec sa quarantaine de membres (chercheurs réguliers, associés, collaborateurs, dont une dizaine de l'étranger ou provenant d'ailleurs au Canada), le CRDT est également une organisation profondément décentralisée dont le réseau principal de chercheurs regroupe quatre institutions implantées au cœur même des régions du Québec :

- l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC);
- l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT);
- l'Université du Québec en Outaouais (UQO);
- ainsi que l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), établissement de rattachement.

Le **Centre de recherche sur le développement territorial** met en œuvre une programmation intégrée de recherche comparative portant sur le développement territorial.

Pour les chercheurs du CRDT, le développement territorial constitue une perspective scientifique commune. Il correspond à la fois à un courant de recherche en émergence et à un foisonnement d'initiatives, surtout publiques, visant à mieux comprendre et maîtriser les facteurs qui déterminent les performances économiques d'ensembles territoriaux plus ou moins vastes. Ces facteurs sont d'ordre économique, culturel, politique, et liés aux caractéristiques des territoires où interviennent des acteurs sociaux.

La recherche sur le développement territorial renouvellera la compréhension du rôle et de l'influence réciproque tant des structures que des acteurs sur la formation et la recomposition des espaces socio-économiques et politiques. Le territoire y est considéré comme une ressource fondamentale, il s'inscrit donc en toute cohérence avec le courant du développement durable.

Site web : <http://ww.uqar.qc.ca/crdt>

GRIDEQ

Groupe de recherche
interdisciplinaire sur le
développement régional de
l'Est du Québec

Fondé en 1974, le **Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec** (GRIDEQ) a fait appel depuis ses débuts aux contributions d'historiens, de géographes, de sociologues, d'économistes. Le groupe bénéficie d'une reconnaissance institutionnelle de l'UQAR depuis 1979. Son fonctionnement s'apparente à celui d'un organisme coopératif. Le groupe compte dix membres réguliers et huit chercheurs associés.

Les membres du GRIDEQ s'intéressent à l'analyse des processus de structuration des réalités humaines et sociales territorialisées et aux dynamiques de développement régional. Le problème des inégalités sociospatiales de développement retient aussi l'attention des membres ainsi que la question des différences quant à la répartition ou la localisation territoriales des ressources et de l'activité économique et sociale.

Les travaux s'articulent autour de cinq thèmes:

- › Structures productives et sociales des régions
- › Culture, identités et régionalismes
- › Mouvements sociaux et développement endogène
- › Analyses des politiques et programmes publics concernant le développement local et régional
- › Épistémologie des théories et méthodes de construction des connaissances sur le développement régional

Site web : <http://grideq.uqar.gc.ca>



Basé à l'UQAC depuis 25 ans, le **Groupe de recherche et d'intervention régionales** (GRIR) s'intéresse aux problèmes de développement des collectivités locales et régionales d'un point de vue multidisciplinaire. Le GRIR se définit comme un groupe interdisciplinaire visant à susciter ou à réaliser des recherches et des activités de soutien à la recherche (séminaires, colloques, conférences) en milieu universitaire, dans la perspective d'une prise en main des collectivités locales et régionales en général. Il compte trente-deux membres d'horizons disciplinaires multiples.

Les objectifs du GRIR se définissent par des opérations spécifiques de recherche, d'intervention, d'animation, d'édition et de diffusion afin de :

- de susciter et concevoir des recherches dans une perspective d'autodéveloppement des collectivités régionales et locales ;
- d'encourager un partenariat milieu/université ;
- de favoriser l'interdisciplinarité entre les membres ;
- d'intégrer les étudiants 2e et 3e cycles ;
- de produire, diffuser et transférer des connaissances.

Site web : <http://grir.uqac.ca>

Bibliographie

GAGNON, C., D'ALMEIDA, K., BOURQUE, D., GAGNON, S., LAFONTAINE, D., LAPOINTE, D., WAAUB, J.-P., 2005, *Consultation ministérielle sur le Plan de développement durable du Québec et l'avant-projet de loi sur le développement durable*, mémoire présenté le 15 février 2005, CRDT, Chicoutimi. (version en ligne à l'adresse : <http://www.ugr.gc.ca/crdt>; menu «Publications», sous-menu «Études et recherches»)

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, 2004, *Avant-projet de loi, Loi sur le développement durable*, déposé par M. Thomas J. Mulcair, Ministre de l'Environnement, Québec. (www.assnat.qc.ca)

BALLET, J. *et al.*, 2004, À la recherche du développement socialement durable : concept fondamentaux et principes de base, *Revue Développement Durable et Territoires*, février 2004, Dossier 3, 19 p. (www.revue-ddt.org)

BRODHAG, C., 2000, «Évaluation, rationalité et développement durable», article présenté au colloque de la Société Française AFE, Rennes Juin 2000, édition Agora 21, article 1 (<http://www.agora21.org/dd.html>)

CARRIER, M. ET CÔTÉ, S. (dir.), 2000, *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Québec, PUQ, 343 p.

COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, 1988, *Notre avenir à tous*, Montréal, Les Éditions du Fleuve, Québec, Les Publications du Québec, 454 p.

CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, 2001, *Innovation et développement durable. L'économie de demain*, Québec, septembre 2001 (<http://www.cst.gouv.qc.ca/ftp/Developpement.pdf>)

CÔTÉ, S., KLEIN, J.L., PROULX, M.-U. (dir), 1995, *Et les régions qui perdent...?*, Éditions du GRIDEQ, 382 p.

CÔTÉ, S., KLEIN, J.L., PROULX, M.-U. (dir), 1996, *Le Québec des régions: vers quel développement?*, 448 p. (épuisé)

CÔTÉ, S., KLEIN, J.L., PROULX, M.-U. (dir), 1997. *Action collective et décentralisation*, 254 p. (épuisé)

CÔTÉ, S., PROULX, M.-U. (dir), 1998, *Espaces en mutation*, 189 p.

DIONNE, H. (dir), *et al.*, 1983, *Aménagement intégré des ressources en milieu rural*, 348 p. (épuisé)

DIONNE, H., LARRIVÉE, J. (dir), 1989, *Les villages ruraux menacés: le pari du développement*, Actes du colloque du GRIDEQ-IDNS, septembre 1988, 253 p.

DOLOREUX, D., DIONNE, S., 2007, *Évolution d'un système local d'innovation en région rurale. Le cas de La Pocatière dans une perspective historique (1827-2005)*, Éditions du CRDT-GRIDEQ, UQAR, Rimouski, 214 p.

DUMONT, F., MARTIN, Y., 1963, *L'analyse des structures sociales régionales. Étude sociologique de la région de Saint-Jérôme*, Presses de l'Université Laval.

FAVREAU, L., ROBITAILLE, M., TREMBLAY, D. (dir.) en collaboration avec DOUCET, C., 2002, *Quel avenir pour les régions ?*, Chaire de recherche en développement des collectivités, Université du Québec en Outaouais, 335 p.

FRIEDMAN, WEAVER, C.M, 1978, *Territory and Functions, The Evolution of Regional planning*, Arnold, Londres.

GAGNON, C., 2004, *Quelle portée aura le nouveau plan vert ?*, *Le Devoir*, 6 octobre 2004, page Idées.

GUMUCHIAN, H., PECQUEUR, B. (dir.), 2007, *La ressource territoriale*, Paris, Ed. Economica et Anthropos.

HARVEY, F., 1996, «Historique des régions du Québec, des origines à la Révolution tranquille», in M.-U. Proulx (dir.), *Le phénomène régional au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. Sciences régionales, p. 113-132.

JEAN, B., 1997, *Territoire d'avenir. Pour une sociologie de la ruralité*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

JEAN, B., LAFONTAINE, D. (dir.), 2005, *Territoires et fonctions Tome 2 : Des pratiques aux paradigmes : les systèmes régionaux et dynamiques d'innovation en débats*, Rimouski, Éditions du GRIDEQ et Éditions du CRDT, 298 p.

LACOUR, C., 2000, «Les territoires, nouvelles ressources du développement», dans INRA, *Recherches pour et sur le développement territorial*.

LAFONTAINE, D. (dir), 2001, *Choix publics et prospective territoriale. Horizon 2025. La Gaspésie: futurs anticipés*, 390 p.

LAFONTAINE, D., 1995, «Trois prismes du développement et leurs orientations normatives : pour une éthique de l'accompagnement», in J. Dufour, J.-L. Klein, M.-U. Proulx et A. Rada-Donath (dir.), *L'éthique du développement : entre le l'éphémère et le durable*, Chicoutimi, GRIR/UQAC, p. 93-131.

LAFONTAINE, D., BOISJOLY, J., JEAN, B., LEBLANC, P., MARCEAU, R. et alii, 2007, *Le modèle et les indicateurs de suivi et d'évaluation du dispositif des Pactes ruraux*, Rimouski, CRDT, 400 p. (<http://www.fgrsc.gouv.qc.ca/>)

LAFONTAINE, D., JEAN, B. (dir), 2005, *Territoires et fonctions Tome 1 : Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*, Rimouski, Éditions du GRIDEQ et Éditions du CRDT 408 p.

LAFONTAINE, D., THIVIERGE, N., 1999, *Les régions fragiles face à la mondialisation. Stratégies communautaires, technologiques, et culturelles d'innovation et de valorisation*, 256 p.

LAFONTAINE, D., THIVIERGE, N., 2000, *Le développement et l'aménagement des régions fragiles à l'ère des mutations globales. Nouveaux modèles, nouvelles cultures de coopération*, 152 p.

LAROCQUE, P., LARRIVÉE, J., 1991, *Enjeux forestiers*, 220 p.

MANNHEIM, K., 1940 (1935), *Man and Society in a Age of Reconstruction*, Harvest Book, Harcourt, 467p.

O'NEIL, C., LACHANCE, A., LELIEVRE, G., 1991, *D'hier à demain: la pêche maritime au Québec*, en collaboration avec Paul Larocque et Jean Larrivée, 116 p.

OTIS, L., 1989, *Une forêt pour vivre. Témoignage d'un sylviculteur*, en collaboration avec Augustine Lavoie, Paul Larocque et Jean Larrivée, 124 p. (épuisé)

PÉPIN, L., 2000, *Les services de proximité en milieu rural québécois*, 144 p.

RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES, *Le développement territorial*, Numéro thématique sous la direction de Bruno JEAN, volume XLVII, numéro 3, 2006.

SACHS, I., 1980, *Initiation à l'éco-développement*, Paris, Éditions Ouvrières, Coll. « Économie et Humanisme, 140 p.

SASSEN, S., 2001, Territory and territoriality in the global economy, *International Sociology* 15(2), pp. 372-393.

SAUCIER, C., THIVIERGE, N., 2000, *Portrait de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent*, 118 p.

SIMARD, M., *et alii*, (dir.), 2006, *Inégalités, démocratie et développement. Des enjeux pour la gouvernance des territoires locaux et régionaux*, Éditions du CRDT-GRIDEQ, 404 p.

STÖHR, W.B., TAYLOR, D.R.F., 1982, *Development from Above or Below? The dialectics of regional planning in developing countries*, Chichester, John Wiley and Sons.

ST-PIERRE, A., 2007, *Défendre la ruralité. Témoignage d'un agriculteur*, Éditions du GRIDEQ, UQAR, 134 p.

THEYS, J., 2002, L'approche territoriale du développement durable : condition d'une prise en compte de sa dimension sociale, *Développement Durable et territoires*, dossier 1 :1-18

ZUINDEAU, B., 2000, *Développement durable et territoire*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 289 p.